



Bail commercial à augmenter

Par **GENTAUD JEAN LUC**, le **28/11/2017** à **16:32**

Bonjour,

Nous avons un bail commercial les murs d'une boutique qui date de 1985 et en 2014 mon locataire a été mise en liquidation judiciaire et le tribunal a trouvé un nous repreneur avec lequel nous avons beaucoup problèmes (retard de paiement travaux effectués dans nos locaux sans autorisation etc...)et nous souhaitons augmenter notre bail de plus de 40% à la date d'anniversaire 1er janvier 2019 car il est bien en dessous des prix de marché. la boutique de 100 m2 est loué 1400 euros alors que juste à coté la même surface est louée 2000 euros soit 600 euros de plus par mois.

Que devons nous faire ?

Cordialement

Par **MeBathelier**, le **16/01/2018** à **10:27**

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien, le bail commercial n'a jamais été renouvelé ? Si tel est le cas, il a été tacitement prolongé depuis plus de 12 ans, ce qui vous permet d'augmenter le loyer sans être affecté par un plafonnement du montant.

En conséquence, vous devez délivrer, par voie d'huissier, un congé avec offre de renouvellement, avec un nouveau loyer correspondant à la valeur locative du bien (que je vous conseille de faire évaluer par un expert).

Je reste à votre disposition pour toute précision,

Cordialement.

Me Jessica BATHELIER